



ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT



Aide à l'accèsion sociale à la propriété sur le territoire de la CAPI en 2014

Par délibérations en date du 25 septembre 2012, la CAPI a revu son **dispositif de soutien à l'accèsion sociale à la propriété**.

Ménages éligibles

- Avoir des ressources inférieures aux plafonds de ressources PSLA (Si l'opération est située en zone ANRU les ménages devront avoir des revenus inférieurs aux plafonds ANRU)
- Et le **taux d'effort** du ménage ne doit pas dépasser **30%**, mais peut aller jusqu'à **33%** maximum au vu **de la situation financière et sociale du ménage**

Le Revenu Fiscal de référence 2011 du ménage doit être inférieur ou égal à

| Nombre de personnes destinées à occuper le logement | Plafond de ressources PSLA | Plafond de ressources en zone ANRU |
|---|----------------------------|------------------------------------|
| 1 | 23 688 € | 28 879 € |
| 2 | 31 588 € | 38 565 € |
| 3 | 36 538 € | 46 378 € |
| 4 | 40 488 € | 55 988 € |
| 5 et plus | 44 425 € | 65 863 € |
| 6 | --- | 74 228 € |
| Par personne supplémentaire | --- | 8 279 € |

Une subvention

La CAPI apporte une subvention forfaitaire de **2 000€** en déduction du prix de vente au profit du ménage acquéreur.

Des financements complémentaires départementaux

Par délibération en date du 20 juillet 2011, le **Conseil Général de l'Isère** a mis en place un **dispositif de soutien à l'accèsion sociale à la propriété**, en appui aux Communautés de Communes ayant délibéré en faveur de l'accèsion sociale.

Pour tout renseignement contacter

ADIL 38 Agence Nord Isère
Immeuble Les Bouleaux - 1 rue Buffon
38 300 **Bourgoin-Jallieu**
Exclusivement sur RDV
04.74.93.92.61
www.adil38.org

Une équipe de juristes, spécialisés en droit immobilier, se tient **gratuitement** à votre disposition pour tout renseignement et conseil juridique, financier et fiscal concernant le logement : accèsion à la propriété : prêts, crédit d'impôt, contrats....



ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT



Programmes éligibles

Les opérateurs pouvant prétendre à l'aide de la CAPI sont les bailleurs sociaux, les coopératives HLM et les SEMHLM.

Les programmes retenus répondent à des critères de mixité, de prix, de performance énergétique et de sécurisation (garantie de relogement et garantie de rachat).

Les opérations subventionnées seront limitées aux communes désignées comme **ville centre** : Bourgoin Jallieu, **Villes structurantes** : L'Isle d'Abeau, Villefontaine, La Verpillière, **Bourgs mixtes de développement urbain** : Vaulx-Milieu, St Alban de Roche, Domarin, Four, Maubec, Meyrié, Nivolas Vermelle, Ruy Montceau, St Savin.

Il reste encore des logements disponibles dans les programmes qui ont été financés en 2011 par la CAPI :

| Communes | Maître d'ouvrage | Nom/adresse du programme | Commercialisation | Contact |
|----------|------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Meyrié | SEMCODA | Les Gaillards | En cours PSLA Possible | 06.75.31.43.71 Odile ABILIO |

Programmes financés en 2013 et 2014 :

| Communes | Maître d'ouvrage | Nom/adresse du programme | Commercialisation | Contact |
|------------------|---------------------|---|---|--|
| Bourgoin-Jallieu | FOYER DE L'ISERE | Le Librio* Quartier Champfleuri | Prochainement 7 logements en PSLA (sur 30 logements) | 04.76.86.63.73 Danièle BURRIAT |
| Bourgoin-Jallieu | SEMCODA | Bois de la Casse* Quartier Champfleuri | En cours (appartements terrasses) 6 logements en PSLA | 06.75.31.43.71 Odile ABILIO |
| Villefontaine | Rhône Saône Habitat | Vill'Art* Quartier Saint Bonnet Zone ANRU | En cours 54 Appartements | 04.26.59.05.26 Véronique GRIVET |

**Ces programmes peuvent aussi sous certaines conditions faire l'objet d'une aide du Conseil Général de l'Isère.*